

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} avril 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} avril 2014, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer qu'un débat public intitulé « Réforme du secteur de la sécurité : défis et perspectives » se tiendra le 28 avril 2014 au Conseil de sécurité, actuellement présidé par le Nigéria, au titre de la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Aux fins de la bonne conduite des débats, le Nigéria a élaboré le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) U. Joy Ogwu

* Nouveau tirage pour raisons techniques (14 avril 2014).



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} avril 2014 adressée
au Secrétaire général par la Représentante permanente
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Présidence du Conseil de sécurité par le Nigéria

Réforme du secteur de la sécurité : défis et perspectives

Document de réflexion sur l'action du Conseil de sécurité

La réforme du secteur de la sécurité est de plus en plus considérée par les États Membres comme un important moyen d'appuyer la sécurité et la sûreté des États et de leur population. L'Organisation des Nations Unies a accompli des progrès notables en renforçant la cohérence et l'efficacité de son appui à la réforme du secteur de la sécurité, qui a évolué de l'état de concept peu connu au sein même de l'Organisation à celui de composante essentielle de son action dans les domaines du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement. Ses principales réalisations ont consisté à élaborer des directives techniques visant à améliorer la prestation de l'appui; mettre en place des capacités spécialisées sur le terrain et au Siège; renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système, notamment par l'action concertée de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité dont l'effectif est passé de 7 à 14 membres en cinq ans; à nouer des partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales, les États Membres et la société civile.

Dans son second rapport sur la réforme du secteur de la sécurité paru en août 2013 ([A/67/970-S/2013/480](#)), le Secrétaire général prend acte de la double nécessité de tirer des enseignements de ces réalisations et de les faire fructifier. En même temps, de grands progrès ont été accomplis, mais les conflits prolongés, les menaces émergentes et les crises complexes que connaît le monde aujourd'hui exigent de l'ONU des solutions innovantes et souples. Il faut renforcer le rôle d'appui à la réforme du secteur de la sécurité que jouent les organismes des Nations Unies, un élément primordial de la prévention et de la gestion des conflits, auquel le Conseil de sécurité apporte une contribution essentielle en élaborant des orientations stratégiques et en fixant les priorités institutionnelles de l'Organisation.

Sur cette toile de fond, la République fédérale du Nigéria organisera au cours lors de sa présidence du Conseil de sécurité, en avril 2014, une réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité. L'objectif sera d'adopter une résolution qui témoignerait de l'engagement du Conseil à renforcer davantage l'important rôle d'appui à la réforme du secteur de la sécurité joué par l'Organisation des Nations Unies. La réunion fera fond sur une déclaration du Président du Conseil de sécurité datée de 2011, appuyée par le Nigéria, par laquelle le Secrétaire général a été prié de présenter une analyse de l'appui apporté par l'Organisation des Nations Unies aux réformes du secteur de la sécurité, ce dont il s'est acquitté dans son deuxième rapport sur le sujet. Ses autres objectifs seront de faire appliquer les recommandations formulées dans ce dernier rapport du Secrétaire général et, plus particulièrement, de définir les obstacles à leur mise en œuvre de façon à faire progresser l'adoption d'une série de mesures concrètes conçues pour renforcer l'appui fourni par l'Organisation à des réformes entreprises à l'échelle nationale et régionale. Les membres du Conseil sont invités à participer au niveau

ministériel à la réunion, durant laquelle le Secrétaire général et d'autres hauts représentants des organismes des Nations Unies, ainsi qu'un petit nombre d'autres personnalités, feront des exposés.

Le présent document de réflexion tente d'éclairer certaines questions importantes se rapportant à l'initiative :

- Pourquoi la réforme du secteur de la sécurité est-elle importante?
- Pourquoi le Conseil attache-t-il de l'importance à la réforme du secteur de la sécurité?
- À l'heure actuelle, quelle est la valeur ajoutée d'une résolution du Conseil?
- Quelles questions devraient être débattues au Conseil dans la perspective de l'adoption d'une résolution pragmatique sur la réforme du secteur de la sécurité?

Pourquoi la réforme du secteur de la sécurité est-elle importante?

La sécurité est le socle sur lequel sont construits les États. Le secteur de la sécurité, composé entre autres d'organes chargés de la défense, du maintien de l'ordre, du système pénitentiaire, des douanes et des services de contrôle, permet à l'État de faire prévaloir la sécurité publique et l'état de droit dans les limites de ses frontières territoriales. En termes de prévention, l'absence de mécanismes de gestion et de contrôle appropriés conduit souvent à une situation dans laquelle les institutions chargées de la sécurité deviennent prédatrices et imposent leur propre loi, menaçant par là même la population qu'elles étaient censées protéger. En désespoir de cause, les gens finissent par prendre les armes pour se défendre, ce qui a pour effet de déclencher un conflit armé dans le pays. Dans les pays sortant d'un conflit, les institutions chargées de la sécurité sont souvent faibles, dysfonctionnelles, inefficaces quant à leur impact et illégitimes dans leurs fondements. Ces carences opérationnelles et ce défaut d'autorité ont nui aux bons résultats obtenus par les activités de maintien de la paix et ont contraint les missions à revenir sur leur ancien théâtre d'opérations. C'est donc en réformant le secteur de la sécurité que les États le rendront responsable, efficace et à même de répondre aux besoins de la population¹. C'est là un élément essentiel pour assurer la sécurité de l'État et des citoyens (voir [A/67/970-S/2013/480](#)).

Un enseignement majeur tiré de l'expérience acquise par l'ONU dans ce domaine est que la réforme du secteur de la sécurité va bien au-delà des activités consistant à renforcer les compétences professionnelles dans chaque pilier de la sécurité, à savoir la police, le système pénitentiaire, l'immigration, la défense et les secours civils. Si l'on veut que le processus opère des transformations et produise des effets durables, il faut l'étendre à l'ensemble du dispositif de sécurité. Ces éléments pansectoriels, qui fondent la légitimité et l'intégrité des institutions chargées de la sécurité, appellent la définition du plan directeur stratégique qui leur sert de socle, le renforcement des contrôles parlementaires et l'ouverture d'un dialogue en vue de parvenir à une conception commune du secteur de la sécurité à

¹ La réforme du secteur de la sécurité est définie comme « un processus d'analyse, d'examen et d'application, aussi bien que de suivi et d'évaluation mené par les autorités nationales et visant à instaurer un système de sécurité efficace et responsable pour l'État et les citoyens, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit » ([A/62/659-S/2008/39](#), par. 17).

l'échelle nationale. L'objectif est d'améliorer la qualité de la gouvernance du secteur en mettant l'accent sur la responsabilisation, une démarche sans exclusive et une gestion et des contrôles efficaces. L'Organisation des Nations Unies dispense une aide croissante dans ce domaine, et il est indiqué dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité ([A/67/970-S/2013/480](#)) qu'elle est « particulièrement bien placée pour appuyer ces réformes » et qu'« il est possible qu'elle ait un avantage comparatif par rapport à d'autres partenaires pour apporter une assistance à l'échelle du secteur ».

La réforme du secteur de la sécurité était initialement apparue à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de l'élaboration de stratégies de sortie du maintien de la paix, mais sa position a considérablement évolué. Dans son deuxième rapport, le Secrétaire général considère qu'elle trouve sa place « dans les programmes des Nations Unies concernant le maintien de la paix, les droits de l'homme, la consolidation de la paix, la prévention des conflits et le développement ». Ainsi, la réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour l'appui au maintien de la paix, car elle permet de créer des institutions résilientes et légitimes capables d'apporter des solutions efficaces aux problèmes d'insécurité². Le Fonds pour la consolidation de la paix a fait de la réforme du secteur de la sécurité l'une de ses priorités dans des pays tels que le Libéria, la Guinée, la Sierra Leone, le Burundi et la République centrafricaine³. On sait aussi que la réforme du secteur de la sécurité est une composante importante de la prévention des conflits. La mise en place d'une gouvernance efficace et de contrôles propres à atténuer l'instrumentalisation du secteur de la sécurité est un mécanisme de prévention des conflits (voir [S/PRST/2010/14](#)).

Pourquoi le Conseil de sécurité attache-t-il de l'importance à la réforme du secteur de la sécurité?

Le Conseil de sécurité a reconnu dans de nombreuses déclarations du Président que la réforme du secteur de la sécurité était une composante essentielle de toute démarche de consolidation de la paix après un conflit, et qu'il était crucial d'empêcher le pays de retomber dans la violence. La réforme du secteur de la sécurité revêt également une grande importance pour les opérations du Conseil, pour les raisons suivantes :

- La réforme du secteur de la sécurité est une composante essentielle des mandats assignés aux missions créées par le Conseil. C'est ainsi, par exemple, que 24 des 47 résolutions adoptées en 2013 font explicitement référence à la réforme du secteur de la sécurité⁴. En 2008, 14 références à cette réforme figuraient dans les résolutions du Conseil; il y en a eu 37 en 2012 (voir [A/67/970-S/2013/480](#)).

² En 2012, le Fonds pour la consolidation de la paix avait déjà soutenu des projets relatifs à la réforme du secteur de la sécurité dans 10 pays, ce qui a représenté environ 44 millions de dollars, soit 19 % du montant total de ses dépenses qui se sont élevées à 228 millions de dollars.

³ « Réforme du secteur de la sécurité et consolidation de la paix : Examen thématique de la réforme du secteur de la sécurité et de la consolidation de la paix et rôle du Fonds pour la consolidation de la paix », 2012.

⁴ Les résolutions mentionnent le terme « réforme du secteur de la sécurité » ou recourent à des formules telles que « développement du secteur de la sécurité », « renforcement de la responsabilisation du secteur de la sécurité » ou « mettre en place des organes de sécurité légitimes, responsables et viables ».

- La réforme du secteur de la sécurité est une donnée fondamentale dans un grand nombre de domaines couverts par le Conseil. Elle figure dans des mandats d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales. À l'heure actuelle, six opérations de maintien de la paix et huit missions politiques spéciales sont chargées d'apporter un appui en la matière aux gouvernements hôtes⁵. Depuis des années, la réforme du secteur de la sécurité est au cœur de nombreuses opérations de maintien de la paix, et elle tient également une place prééminente dans nombre de pays où des missions ont été récemment déployées, y compris le Mali, le Soudan du Sud et la Libye. Elle revêt donc une grande importance pour le Conseil et mérite de retenir l'attention de ses membres, qui veulent être tenus informés des progrès enregistrés en la matière dans le contexte du maintien de la paix et des missions politiques spéciales.
- Les mandats assignés par le Conseil de sécurité n'augmentent pas seulement en nombre; ils gagnent également en complexité quant aux attentes en termes d'appui à la réforme du secteur de la sécurité⁶. Nombre de missions ont demandé l'appui de l'ONU, qu'il s'agisse d'élaborer des stratégies nationales de sécurité (au Soudan du Sud), d'harmoniser l'appui international à la coordination de la réforme du secteur de la sécurité (en Côte d'Ivoire), d'encourager et accélérer la maîtrise nationale du processus de réforme (en République démocratique du Congo). Il faut donc réfléchir à la façon dont les capacités actuelles de l'Organisation peuvent répondre à ces demandes croissantes.
- Une recommandation spécifique, formulée dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité, est adressée au Conseil de sécurité. L'exécution des mandats dépend souvent de leur capacité à répondre aux priorités et préoccupations nationales, et c'est pourquoi le Secrétaire général, dans son deuxième rapport, introduit une recommandation innovante selon laquelle le Conseil doit s'employer en priorité à associer dès le début les parties prenantes nationales à la négociation des résolutions sur la réforme du secteur de la sécurité. Les membres du Conseil pourraient utilement débattre de cette question.

⁵ Opérations de maintien de la paix : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Mission des Nations Unies au Libéria, Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Missions politiques spéciales : Bureau des Nations Unies au Burundi, Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Bureaux régionaux : Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest.

⁶ Le Conseil de sécurité a fait cette observation dans une déclaration de son président (S/PRST/2011/19). Depuis 2010, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix constate également que le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité est de plus en plus sollicité pour apporter un soutien aux missions (voir A/64/19, A/65/19 et A/66/19).

À l'heure actuelle, quelle est la valeur ajoutée d'une résolution du Conseil de sécurité?

Le Conseil de sécurité a déjà débattu de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de l'examen de la question thématique « Maintien de la paix et de la sécurité internationales » et publié trois déclarations du Président sur le sujet, en 2007, 2008 et 2011. Au fil des ans, ces déclarations sont devenues des éléments fondateurs de l'élaboration du programme de réforme du secteur de la sécurité, et les principaux axes qui ont été dégagés sont les suivants :

- La réforme du secteur de la sécurité est un élément essentiel de toute entreprise de stabilisation et de reconstruction dans des contextes de consolidation de la paix. Dans la première déclaration du président consacrée à la réforme du secteur de la sécurité ([S/PRST/2007/3](#)), le Conseil a mis en avant le caractère essentiel de la réforme dans des contextes de consolidation de la paix et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur le thème « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité » ([A/62/659-S/2008/39](#));
- La réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire dans le cadre général de l'état de droit. Dans la deuxième déclaration du président, le Conseil a insisté sur le fait que la réforme du secteur de la sécurité « doit s'inscrire dans le cadre général de l'état de droit et contribuer au renforcement global des activités des Nations Unies s'agissant de l'état de droit » ([S/PRST/2008/14](#));
- La réforme du secteur de la sécurité doit se fonder sur les mécanismes régionaux et l'appropriation du programme par le pays. Dans la troisième déclaration du Président, le Conseil a souligné que « les mécanismes régionaux jouent un rôle central, car ce sont d'importants piliers de toute entreprise multilatérale de réforme du secteur de la sécurité ». Il a également insisté sur le fait qu'il incombe aux États « de coordonner l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, y compris, mais non uniquement, en créant une vision stratégique, en fixant les paramètres de la réforme, en déterminant où sont les lacunes et quels sont les besoins, en établissant l'ordre des priorités parmi les domaines visés par l'aide technique et en évitant qu'il y ait des chevauchements entre les activités des donateurs » ([S/PRST/2011/19](#)).

Ainsi, les différentes déclarations du Président publiées par le Conseil de sécurité ont participé au renforcement de la démarche suivie par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. Le moment est désormais venu pour le Conseil d'adopter sa première résolution sur la question, afin de :

- Faire connaître les résultats notables obtenus dans la conception de la démarche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité ainsi que la contribution du programme au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Une résolution serait à la mesure de l'importance de la réforme du secteur de la sécurité pour la paix et la sécurité internationales, non seulement comme un élément essentiel de toute entreprise pluridimensionnelle de maintien de la paix mais également comme élément incontournable du continuum général de la consolidation de la paix. En effet, la démarche globale en matière de réforme du secteur de la sécurité élaborée ces dernières années constitue, pour les opérations de paix de l'ONU, un outil stratégique garantissant que les mesures de stabilisation posent les bases nécessaires à la

mise en place d'institutions viables et d'un renforcement des capacités à long terme venant à l'appui des réformes nationales, contribuant de ce fait à la paix et à la stabilité, et offrent à ces opérations une stratégie rationnelle de retrait;

- Marquer un changement d'orientation dans l'appui que l'ONU fournit à la réforme du secteur de la sécurité. Maintenant que l'ONU a conforté sa participation sur le plan normatif, le moment est venu de mettre en œuvre plusieurs des recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général concernant le rôle opérationnel de l'Organisation. Ainsi, le rapport marque un tournant pour l'ONU. Dans ce contexte en constante évolution, l'ONU, et plus particulièrement son équipe spéciale et son Groupe interorganisations pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, doit renforcer l'appui qu'elle apporte aux mesures prises dans ce domaine. Il est nécessaire de réfléchir à la manière dont l'Organisation peut apporter une aide plus cohérente et opérationnelle sur le terrain, qui soit en adéquation avec ses capacités et ses ressources limitées;
- Apporter une solution aux problèmes qui entravent actuellement l'aide que l'ONU fournit à la réforme du secteur de la sécurité. De nombreuses difficultés continuent de limiter les capacités de l'ONU à appuyer efficacement la réforme du secteur de la sécurité. Par exemple, une attention exagérée est accordée à l'aspect « matériel » de la formation et de l'équipement du secteur de la sécurité alors que l'aspect « immatériel » de l'appui, qui consisterait à se concentrer plus sur la gouvernance démocratique et la gestion du secteur de la sécurité, peut paraître délaissé. Pourtant, l'expérience a montré que pour réussir, la réforme du secteur de la sécurité doit aller au-delà d'activités consistant à « former et équiper » le personnel en tenue et porter sur des priorités stratégiques de l'architecture globale du secteur. Il s'agit là d'une des principales difficultés rencontrées s'agissant de la conception d'une notion commune de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, l'adoption d'une résolution apparaîtrait comme l'instrument le plus adapté pour exprimer cette notion;
- Expliquer les avantages comparatifs de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité et les liens avec les domaines connexes. Il s'agit notamment de faire connaître l'importance du rôle que joue l'ONU dans l'établissement de bases solides pour les réformes grâce au renforcement des aspects qualitatifs de la gouvernance du secteur de la sécurité découlant d'une approche globale. De même, il est de plus en plus admis que le rôle joué par l'Organisation dans la réforme du secteur de la sécurité constitue, d'une part, une discipline distincte dans laquelle elle dispose de compétences spécifiques pour agir à l'échelle du secteur et, d'autre part, une fonction d'intégration dont la principale raison d'être est de permettre ou de faciliter la cohérence et la coordination entre les différents acteurs de la réforme du secteur de la sécurité qui appartiennent au système des Nations Unies. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour transposer cette notion dans la pratique, et il s'agit notamment de déterminer la relation entre la réforme du secteur de la sécurité et l'état de droit, et de favoriser une meilleure compréhension du rôle essentiel de la réforme du secteur de la sécurité pour l'établissement de l'état de droit comme objectif final. Les liens entre la réforme de l'état de droit et d'autres domaines connexes, comme le contrôle des armes légères et de petit calibre,

doivent également être pris en compte pour permettre la prestation d'un appui plus cohérent et mieux coordonné.

Ainsi, le Conseil de sécurité devrait se saisir de l'occasion et adopter une résolution dans laquelle il déclare fermement son appui au rôle que joue l'ONU dans la réforme du secteur de la sécurité comme il l'a déjà fait pour d'autres domaines d'intervention de l'Organisation, tels que la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre, au sujet de laquelle il a adopté une première résolution en septembre 2013 après la publication de plusieurs déclarations du Président.

Quelles questions devraient être débattues au Conseil de sécurité dans la perspective de l'adoption d'une résolution pragmatique sur la réforme du secteur de la sécurité?

Compte tenu des éléments exposés dans le présent document, les points suivants mériteraient de faire l'objet d'une résolution pragmatique du Conseil de sécurité :

- Renforcer la mise en œuvre opérationnelle de l'appropriation du programme de réforme du secteur de la sécurité par le pays. Les États Membres ont salué les mesures prises par l'ONU pour renforcer l'appropriation du programme par les pays, avec notamment l'établissement d'une note d'orientation technique intégrée sur le sujet. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour définir à quoi correspond, dans la pratique, la mise en œuvre opérationnelle de l'appropriation du programme par le pays, et pour tirer les enseignements de l'expérience acquise dans le domaine. Ainsi, le Conseil de sécurité doit réfléchir à la manière de promouvoir l'intégration du principe d'appropriation du programme par les pays dans les mandats de toutes les missions et dans toutes ses résolutions pertinentes;
- Veiller à ce que la réforme du secteur de la sécurité soit prioritaire dans les mandats des missions. Bien que la réforme du secteur de la sécurité soit citée à de nombreuses reprises dans les mandats des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, elle est rarement prioritaire dans les structures des missions malgré l'intérêt national qu'elle représente et la complexité des mandats confiés aux missions dans de nombreux contextes. Le Conseil pourrait envisager de prier le Secrétaire général d'appeler l'attention de ses représentants spéciaux sur l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre de la tâche qui leur a été confiée, y compris chargeant à des fonctionnaires de rang supérieur de coordonner l'adoption, par les missions, d'une approche globale pour garantir un lien fort entre la réforme du secteur de la sécurité et d'autres domaines d'intervention de l'ONU, comme la réforme de la justice, la réforme de la gouvernance et les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Il faudrait par ailleurs insister sur l'importance des bons offices des représentants spéciaux du Secrétaire général pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité au plan stratégique et politique;
- Mieux faire comprendre l'approche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, y compris ses avantages relatifs. Le succès de la réforme du secteur de la sécurité est subordonné à la réforme d'un ensemble de composantes indépendantes et d'initiatives pansectorielles qui correspondent

au cadre stratégique et politique et à l'architecture du secteur. L'ONU a souvent un avantage comparatif sur le plan pansectoriel. Il faudrait s'employer à renforcer la cohérence grâce à une compréhension et une appréciation partagées, au sein de l'ONU et avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, quant au rôle de l'Organisation dans la réforme de l'ensemble du secteur de la sécurité et de chacune de ses composantes. Cela implique de mieux comprendre la réforme du secteur de la sécurité et d'éclairer le rôle de l'ONU en la matière, et il faudrait par exemple renforcer l'appui accordé à l'aspect « immatériel » plutôt que « matériel » de la réforme. Des efforts supplémentaires s'imposent également pour promouvoir la compréhension des avantages comparatifs de l'ONU en ce qui concerne l'appui pansectoriel et pour clarifier les liens entre la réforme du secteur de la sécurité et d'autres processus connexes tels que l'état de droit;

- Renforcer l'examen des progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité. Les États Membres ont souligné qu'il importait de veiller à ce que l'action de l'ONU sur le terrain soit renforcée, par exemple en procédant à un examen des progrès accomplis et en accordant l'attention qu'il convient au respect des principes de base de la réforme du secteur de la sécurité. Par ailleurs, le Secrétaire général a demandé dans son rapport qu'une attention accrue soit accordée à l'évaluation des résultats. Il faudra à cette fin appliquer des techniques de suivi et d'évaluation innovantes allant au-delà de la simple mesure des éléments quantitatifs de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité pour en évaluer les aspects qualitatifs qui constituent souvent des indicateurs moins visibles mais essentiels des changements intervenus dans la vie des gens;
- Renforcer les capacités de l'ONU à fournir un appui. Les États Membres ont largement salué le travail du Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Il est nécessaire de réfléchir à la manière d'utiliser au mieux le Groupe comme mécanisme de mise en œuvre des recommandations énoncées dans le deuxième rapport du Secrétaire général, dont un grand nombre dépendent avant tout de la capacité du Groupe et de son secrétariat à les mener à bien. À cette fin, il faudra s'assurer que le Groupe, et en particulier son secrétariat, disposent des moyens nécessaires pour remplir leurs rôles, et notamment d'un financement plus viable et prévisible. Le Conseil de sécurité doit réfléchir à la manière de concilier au mieux les attentes, les mandats et les ressources;
- Renforcer l'unité d'action des Nations Unies. Le Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité a été créé en 2007 pour apporter son concours à la mise en œuvre de la réforme dans l'ensemble du système des Nations Unies, un concept connu sous le nom d'« unité d'action ». Les approches intégrées de la réforme de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité ont été testées par exemple en Libye par la Division de la coordination et de l'appui consultatif pour le secteur de la sécurité. Il faut donner une impulsion au niveau du Conseil de sécurité pour favoriser le renforcement des missions et une intégration à l'échelle de tout le système.

Dessiner l'avenir de la réforme du secteur de la sécurité

La réforme du secteur de la sécurité est désormais un élément largement reconnu de la stratégie de l'ONU en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de prévention des conflits. Le Conseil de sécurité, qui est l'organe principal chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, a pour mission de s'assurer que cet aspect du rôle de l'Organisation reçoive la priorité qui lui revient. Le présent document a brossé un bref aperçu de la situation de la réforme du secteur de la sécurité, de la manière dont elle s'intègre aux travaux du Conseil de sécurité, des difficultés rencontrées et des possibilités d'amélioration. Il a pour objet de poser les bases de l'adoption d'une résolution pragmatique sur la réforme du secteur de la sécurité au cours de la présidence nigériane du Conseil de sécurité, en avril 2014.
